

## La Loi

La Loi n'est ni un accident ni une parenthèse regrettable : elle a été « ajoutée », sainte, juste et bonne — et datée dès sa naissance. Quinze siècles pour que toute bouche soit fermée, et, au plus noir de l'échec, l'annonce d'une loi écrite dans les cœurs.

---

La leçon précédente s'est refermée sur une question : **si l'homme n'a pas pu tenir une promesse qu'il n'avait pas signée, que fera-t-il d'un contrat qu'il vient de signer ?** La réponse prendra quinze siècles.

Mais il faut d'abord écarter un préjugé très répandu : la Loi serait une parenthèse regrettable entre Abraham et Jésus — Dieu l'aurait essayée, cela n'aurait pas marché, alors il aurait envoyé la grâce. **Rien de tout cela n'est dans le texte.** Pour Paul, « la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon » (Romains 7:12) ; le don de la Loi est un privilège d'Israël (Romains 9:4). Et quand il explique pourquoi elle est venue, il ne parle jamais d'un plan qui échoue, mais d'un ajout voulu, daté et provisoire. La vraie question est la sienne : « **Pourquoi donc la loi ?** » (Galates 3:19).

Cette leçon fait suite à [La Promesse](#). Si vous arrivez directement ici, [l'introduction du parcours](#) explique ce qu'est une dispensation.

### « Torah » ne veut pas dire « loi »

Le nom de cette économie est dans l'Écriture : « la loi a été donnée par Moïse » (Jean 1:17). Mais le mot français nous trompe. L'hébreu dit **torah**, d'une racine qui signifie *pointer la direction*, puis *enseigner*. Le sens premier n'est pas « législation », mais **instruction** : « ne rejette pas l'enseignement — la *torah* — de ta mère » (Proverbes 1:8). Une mère ne promulgue pas un code ; elle instruit.

C'est la traduction grecque qui a rendu *torah* par *nomos*, la loi civique : une instruction devient un code. Ce n'est pas une faute, mais c'est précisément ce durcissement que Paul discutera. Et le Décalogue ne s'appelle pas, dans la Bible, « les dix commandements », mais « **les dix paroles** » (Exode 34:28) — le mot même, *davar*, qui servait à l'hébreu pour dire la promesse. Dans les deux cas, Dieu a parlé.

#### DÉFINITION

### Le vocabulaire de la Loi

**תּוֹרָה** (*torah*) : instruction, de **יָרָה** (*yarah*), pointer, montrer. **עֲשֶׂרֶת הַדְּבָרִים** ('*aseret ha-devarim*) : « les dix paroles ». Deutéronome 6:1 ajoute **מִצְוָה** (*mitzvah*), le commandement ; **קֶחַ** (*choq*), le statut, « ce qui est gravé » ; **מִשְׁפָּט** (*mishpat*), l'ordonnance qui tranche les cas. Le chiffre de 613 commandements, lui, n'est pas biblique : c'est un décompte rabbinique du Talmud.

### Du Sinaï à la croix

L'économie commence en **Exode 19:8**, quand le peuple répond « Nous ferons ». Elle prend fin, doctrinalement, **à la croix** :

#### RÉFÉRENCE BIBLIQUE

### **Colossiens 2:14 (Darby)**

*ayant effacé l'obligation qui était contre nous, laquelle consistait en ordonnances et qui nous était contraire, et il l'a ôtée en la clouant à la croix.*

Le mot grec traduit « obligation » désigne une **reconnaissance de dette** signée de sa propre main : elle est effacée et clouée. « Christ est la fin de la loi » (Romains 10:4). Et le voile du temple se déchire « depuis le haut jusqu'en bas » (Matthieu 27:51) : ce n'est pas l'homme qui est entré, c'est Dieu qui est sorti.

Deux conséquences éclairent beaucoup de pages. **Les évangiles appartiennent à cette économie** : le Fils est « né sous la loi » (Galates 4:4), circoncis le huitième jour, présenté au temple ; il renvoie le lépreux guéri au sacrificateur pour offrir « ce que Moïse a prescrit » (Marc 1:44). **Le Christ a vécu et il est mort dans la cinquième dispensation.** Et **le temple fonctionne encore quarante ans après la croix** : l'alliance, dit Hébreux 8:13, a été « rendue ancienne » et elle est « près de disparaître ». Périmée en droit, encore debout en fait, elle disparaîtra avec le temple en l'an 70. La nouvelle économie, elle, se manifesterà à la Pentecôte.

L'ensemble a duré **environ quinze siècles** : environ 1475 ans si l'on place le Sinaï vers 1446 avant Jésus-Christ, comme le suggère 1 Rois 6:1 ; environ 1300 avec une datation plus

basse de l'Exode.

Voici la grille de lecture, remplie pour la Loi :

| Entrée               | Loi                                                                              |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Temps                | Exode 19:8 → la croix ; transition manifestée à la Pentecôte                     |
| Durée                | Environ quinze siècles                                                           |
| Alliance             | Mosaïque — conditionnelle, ratifiée par le sang ; déclarée périmée               |
| Figure principale    | Moïse ; et, pour la première fois, une nation                                    |
| Condition            | Écouter et garder l'alliance ; bénédiction ou malédiction selon l'obéissance     |
| Aperçu de l'Évangile | Le tabernacle, le serpent d'airain, le rédempteur, les villes de refuge          |
| Échec de l'homme     | Idolâtrie, rejet des prophètes, rejet du Messie : la propre justice              |
| Jugement             | En deux temps : les exils, puis l'an 70                                          |
| Sacrifice            | Le Jour des Expiations                                                           |
| Situation            | Un peuple qui a tout reçu                                                        |
| Responsabilité       | Obéir à la Loi et écouter les prophètes                                          |
| Épreuve              | L'intégralité                                                                    |
| Résultat             | Échec : « que toute bouche soit fermée »                                         |
| Conséquences         | Exils et dispersion ; mais aussi l'Écriture, la synagogue, l'attente messianique |
| Aperçu de la grâce   | Le sacrifice pour le pécheur ; l'annonce d'une alliance nouvelle                 |

## Ce que dit vraiment Exode 19

La scène s'ouvre sur la grâce, avant toute exigence :

RÉFÉRENCE BIBLIQUE

**Exode 19:4 (Darby)**

*Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle, et vous ai amenés à moi.*

Puis vient la condition :

RÉFÉRENCE BIBLIQUE

**Exode 19:5-6**

*Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi ; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte.*

C'est le premier « si » depuis l'Éden — et **c'est Dieu qui le prononce**, avant que le peuple ait ouvert la bouche. « Vous m'appartiendrez » traduit un mot hébreu, *segullah*, qui désigne le **trésor personnel** d'un roi. Et Pierre appliquera à l'Église, mot pour mot, « royaume de sacrificateurs » et « nation sainte » (1 Pierre 2:9).

Le peuple répond « nous ferons » (19:8), puis : « Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit, et nous obéirons » (24:7) — littéralement « nous ferons, et nous entendrons ». La tradition juive y voit un titre de gloire. La lecture chrétienne y entend une confiance en soi que la suite dément — le veau d'or, quelques semaines plus tard —, mais c'est la suite du récit qui fonde cette lecture, non l'expression elle-même.

On dit souvent que ce « nous ferons » aurait **causé** le don de la Loi : le peuple aurait renoncé à être porté par grâce, et Dieu lui aurait donné la Loi à la place. **Le texte ne le permet pas.** La condition est posée par Dieu au verset 5 ; elle était annoncée dès le buisson ardent (« vous servirez Dieu sur cette montagne », Exode 3:12) ; et Paul dit que la Loi a été *ajoutée* dans un dessein. Ce qu'il faut garder, c'est le contraste de ton : Dieu dit ce qu'il a fait, l'homme dit ce qu'il fera.

L'alliance est ratifiée par le sang : « Voici le sang de l'alliance » (Exode 24:8). Quinze siècles plus tard, un homme lèvera une coupe : « ceci est mon sang, le sang de l'alliance » (Matthieu 26:28). **Les deux alliances s'ouvrent par les mêmes mots** — l'une avec le

sang des taureaux, l'autre avec le sien.

## « Pourquoi donc la loi ? »

### RÉFÉRENCE BIBLIQUE

#### **Galates 3:19 (Darby)**

*Pourquoi donc la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la semence à laquelle la promesse est faite, ayant été ordonnée par des anges, par la main d'un médiateur.*

Paul donne ici cinq réponses. C'est le cœur de toute l'économie.

**Elle a été ajoutée.** On n'ajoute qu'à ce qui existe : l'alliance avec Abraham, vieille de 430 ans. La Loi n'est pas le fondement, elle est **posée sur** lui. On lit parfois en Romains 5:20 — « la loi est intervenue » — l'idée d'une Loi « entrée en fraude ». Le verbe dit seulement « venir s'ajouter », et la phrase poursuit : « **pour que** l'offense abondât ». Ce qui est venu *pour que* n'est pas entré par effraction.

**À cause des transgressions.** La Loi ne fabrique pas le péché : **elle le nomme**. « C'est par la loi que vient la connaissance du péché » (Romains 3:20). Avant elle, l'homme était malade ; avec elle, il a le diagnostic écrit.

**Jusqu'à ce que vînt la semence.** Cette économie porte sa date de péremption dans son acte de naissance. **Elle n'est pas devenue provisoire parce qu'elle a échoué : elle a été instituée provisoire.**

**Par la main d'un médiateur.** La promesse était directe, de Dieu à Abraham. La Loi passe par des anges, par Moïse, au pied d'une montagne qu'on ne peut pas toucher.

**Aucune loi ne peut faire vivre.**

**Galates 3:21 (Darby)**

*La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Qu'ainsi n'advienne ! Car si une loi avait été donnée qui eût le pouvoir de faire vivre, la justice serait en réalité sur le principe de la loi.*

La Loi n'est pas contre la promesse, mais **elle n'a jamais été un moyen de salut**. Paul la compare à un *paidagōgos* (3:24) : non pas un enseignant, mais l'**esclave** qui conduisait l'enfant, le surveillait et le corrigeait — Darby traduit « conducteur ». Et il le fait **jusqu'à** Christ : « la foi étant venue, nous ne sommes plus sous un conducteur » (3:25).

Paul complète l'image en Galates 4 : l'héritier mineur « ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit le maître de tout », car il est « sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au temps marqué par le père ». Ces administrateurs, en grec, sont des *oikonomoi* — le mot même dont vient « dispensation ». Les croyants de l'Ancien Testament n'étaient donc pas sauvés autrement que nous : même foi, même promesse, même sacrifice, appliqué d'avance. Mais ils étaient **mineurs** : ils possédaient l'héritage sans en disposer. **Ce n'est pas un autre salut, c'est une majorité juridique.**

**Tout ou rien**

L'épreuve de cette économie, c'est **l'intégralité**.

**Galates 3:10 (Darby)**

*Car tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire.*

« Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous » (Jacques 2:10). Il n'y a pas de note partielle. Et l'épreuve n'était pas truquée : « vous garderez mes statuts et mes ordonnances, par lesquels l'homme qui les pratique vivra » (Lévitique 18:5, Darby). La promesse est sérieuse. **Le problème n'est pas**

**dans l'offre ; il est dans le candidat.** Un seul homme a jamais accompli Lévitique 18:5 — et il est mort sous la malédiction, à la place de ceux qui ne l'accomplissaient pas (Galates 3:13).

#### ENCADRÉ DOCTRINAL

##### **Une Loi en trois parties ? (info)**

On divise souvent la Loi en trois — morale, civile, cérémonielle — pour dire que seule la dernière est abolie. La distinction est ancienne et utile, mais le Nouveau Testament ne la fait jamais : il abolit « la loi » comme un tout (Éphésiens 2:15), et Jacques 2:10 tire son argument de son indivisibilité. Ce qui demeure, c'est son contenu moral repris sous un autre principe, « la loi de Christ » (Galates 6:2). Neuf des dix paroles sont d'ailleurs reprises dans les épîtres ; seul le sabbat ne l'est pas, et Paul l'appelle « l'ombre des choses à venir » (Colossiens 2:16-17).

### **Moïse, une nation, un reste**

Moïse est **médiateur** — « je me tins alors entre l'Éternel et vous... car vous aviez peur du feu » (Deutéronome 5:5) —, **prophète** — « l'Éternel, ton Dieu, te suscitera... un prophète comme moi » (Deutéronome 18:15), parole que Pierre appliquera au Christ —, et **législateur** : la Loi porte son nom. On dit parfois qu'il fut l'un des rares prophètes à n'avoir pas été rejeté. C'est l'inverse : « Qui t'a établi chef et juge sur nous ? » (Exode 2:14) ; « nommons un chef, et retournons en Égypte » (Nombres 14:4). Étienne en fait le premier maillon de son réquisitoire : « Ce Moïse, qu'ils avaient renié... c'est lui que Dieu envoya comme chef et comme libérateur » (Actes 7:35).

Et pour la première fois, le responsable n'est pas un individu, mais **une nation**, qui répond, est jugée et est exilée collectivement. D'où un phénomène nouveau : **le reste**. Quand Élie se croit seul, Dieu lui répond qu'il s'est réservé sept mille hommes (1 Rois 19:18).

### **Des ombres du Christ**

Le régime des sanctions est écrit et public : Deutéronome 28 compte quatorze versets de bénédictions et cinquante-quatre de malédictions. Ce n'est pas un déséquilibre de ton, c'est un pronostic. Et pourtant, aucune économie n'est aussi riche en images du Rédempteur. Ce n'est pas nous qui les inventons : les prêtres célébraient un culte, « image et ombre des

choses célestes » (Hébreux 8:5).

- **Le tabernacle.** Au cœur du lieu très saint, le couvercle de l'arche, le « propitiatoire » — en grec *hilastērion*, le mot que Paul emploie du Christ en Romains 3:25.
- **Le serpent d'airain.** « Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé » (Jean 3:14). Il n'était demandé ni de toucher ni de payer : seulement de **regarder**.
- **Le rédempteur de parenté**, le *go'el* (Lévitique 25 ; Ruth). Pour racheter, il fallait être **parent**, être **capable** de payer, et **vouloir** payer. Toute la doctrine de l'incarnation tient dans ces trois conditions.
- **Les villes de refuge** (Nombres 35). Celui qui avait tué sans le vouloir y demeurait **jusqu'à la mort du souverain sacrificateur** : sa libération dépendait de la mort d'un grand prêtre.

Le sacrifice central est **le Jour des Expiations** (Lévitique 16). Seul le souverain sacrificateur entre dans le lieu très saint, « une fois par an, non sans y porter du sang » (Hébreux 9:7). Et le rite demande **deux boucs** : l'un est immolé, l'autre, chargé des iniquités du peuple, est envoyé au désert. Le péché est à la fois **expié** et **emporté**.

## **Tout reçu — et l'échec quand même**

L'homme a enfin une **loi écrite**, un **sacerdoce**, un **sanctuaire**, une **terre**, des **prophètes**, des **Écritures** : tout ce qui manquait aux économies précédentes. **Cette économie supprime la dernière excuse**. Et l'échec vient, en trois degrés : **l'idolâtrie**, dès le veau d'or ; **le rejet des prophètes** — « ils se moquèrent des envoyés de Dieu » (2 Chroniques 36:16) ; **le rejet du Messie** — « elle est venue chez les siens, et les siens ne l'ont point reçue » (Jean 1:11).

Mais Paul nomme un échec que seule la Loi rend possible : **la propre justice**.

**Romains 9:31-32 (Darby)**

*mais Israël, poursuivant une loi de justice, n'est point parvenu à cette loi. Pourquoi ? — Parce que ce n'a point été sur le principe de la foi, mais comme sur le principe des œuvres.*

Ce n'est pas celui qui méprise la Loi qui trébuche : **c'est celui qui la poursuit**. Paul le dit sans mépris — « ils ont du zèle pour Dieu » (Romains 10:2) —, mais c'est un zèle qui cherche à établir sa propre justice. On n'arrive pas à cet échec en méprisant Dieu ; on y arrive en essayant très fort. Au temps du second temple, la tradition pharisienne recommandera même de « faire une haie autour de la Torah », des règles autour des règles. Jésus en dira le résultat : « Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes » (Marc 7:8).

Le résultat de quinze siècles tient en une phrase : la Loi parle « afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu » (Romains 3:19, Darby). **Le silence**. Plus personne ne peut dire : « donnez-moi une règle, et je la tiendrai ». Et c'est un service : un homme qui se tait devant Dieu est un homme prêt à recevoir.

## Un jugement en deux temps

Le jugement tombe d'abord avec **les exils** — l'Assyrie en 722, Babylone en 586 —, qui exécutent une clause écrite : « L'Éternel te dispersera parmi tous les peuples » (Deutéronome 28:64). Puis vient **l'an 70**, le sceau final, que Jésus rattache lui-même au rejet du Messie :

*« Il viendra sur toi des jours où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront, et te serreront de toutes parts ; ils te détruiront, toi et tes enfants au milieu de toi, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée. » — Luc 19:43-44*

Plus de temple, plus d'autel, plus de sacerdoce : **le système n'a pas été aboli par décret, il a été rendu inexécutable**. Ce qui prend fin, c'est l'économie de la Loi — non l'élection d'Israël, car « Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel » (Romains 11:29). Et cette

économie laisse un héritage sans lequel la suivante n'aurait pas eu de langue : l'Écriture, la synagogue, la traduction grecque de l'Ancien Testament, l'attente du Messie. **L'économie qui a échoué a construit la scène de celle qui réussit.**

## La grâce n'a jamais cessé

On entend parfois que la grâce aurait été suspendue pendant quinze siècles. Au Sinaï même, juste après le veau d'or, Dieu se nomme ainsi :

RÉFÉRENCE BIBLIQUE

### **Exode 34:6**

*Et l'Éternel passa devant lui, et s'écria : L'Éternel, l'Éternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité.*

David, en pleine économie de la Loi, chante le pardon, et Paul cite son psaume comme preuve de la justification par la foi : « Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! » (Romains 4:8). Le système sacrificiel lui-même est une grâce administrée : la Loi ne dit pas seulement « tu es coupable », elle dit « voici par où passer ». **Le mode d'administration change, jamais la nature de Dieu.**

Mais l'aperçu le plus beau vient au plus profond de l'échec, par un prophète de la Loi, à un peuple en train d'être jugé :

RÉFÉRENCE BIBLIQUE

### **Jérémie 31:31-33**

*Voici, les jours viennent, dit l'Éternel, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, alliance qu'ils ont violée, quoique je fusse leur maître, dit l'Éternel. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'Éternel : je mettrai ma loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.*

Ézéchiel dira comment : un cœur de chair à la place du cœur de pierre, et « je mettrai mon esprit en vous » (Ézéchiel 36:26-27). **La Loi passera des tables de pierre au cœur.**

Toute la sixième économie tient dans cette phrase, écrite six siècles avant elle.

#### RÉSUMÉ

- **La Loi n'est ni un accident ni une parenthèse** : ajoutée, sainte, juste et bonne — et provisoire dès l'origine.
- **Elle n'a jamais été un moyen de salut** : elle nomme le péché et conduit, comme un surveillant, jusqu'au Christ.
- **C'est l'économie de la démonstration** : l'homme a tout reçu et échoue, non en méprisant la Loi, mais en la poursuivant par les œuvres. Toute bouche est fermée.
- **La grâce n'a jamais cessé** — jusqu'à la promesse d'une loi écrite dans le cœur.

#### APPLICATION PRATIQUE

##### Ce que cela change

**Sur l'Ancien Testament.** La Loi n'est pas l'ennemie de l'Évangile : elle en est le diagnostic. Lisez-la comme une instruction qui vous montre ce que vous ne pouvez pas faire seul.

**Sur votre propre justice.** Le danger n'est pas seulement de mépriser Dieu : c'est de le servir en essayant très fort d'être en règle. Quelles « haies » vous rassurent plus qu'elles ne vous rapprochent de lui ?

**Sur votre silence.** Si vous n'avez plus d'arguments devant Dieu, vous n'êtes pas au bout du chemin : vous êtes au seuil de la grâce.

## Vers la sixième dispensation : la Grâce

Au Sinaï, dit l'épître aux Hébreux, même Moïse disait : « Je suis épouvanté et tout tremblant » (Hébreux 12:21). Mais « vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste » (12:22). **Devant la Loi, on tremble ; devant le Fils, on contemple.** « La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ » (Jean 1:17) : l'une a été déposée, l'autre est arrivée en personne.

Un vendredi, vers trois heures de l'après-midi, un homme dit : « **Tout est accompli** » (Jean 19:30). Au même instant, le voile du temple se déchire d'en haut jusqu'en bas. Pendant

quinze siècles, un seul homme, un seul jour par an, avec du sang ; le chemin vient d'être ouvert — par l'autre bout. **L'économie de la Loi finit ici.**

Cinquante jours plus tard, à la Pentecôte, l'Esprit est donné, et ce qui était écrit sur la pierre commence à s'écrire dans les cœurs. C'est la sixième économie, **la Grâce** — celle que Paul appelle « la dispensation de la grâce de Dieu, qui m'a été donnée pour vous » (Éphésiens 3:2).

#### QUESTION DE RÉFLEXION

Si l'homme a échoué quand Dieu ne lui demandait presque rien, puis quand il lui demandait tout, que reste-t-il à essayer ?